

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 23 FEVRIER 2015

Etaient présents : COHENDET Roger, HERICHER Marcel, PIGNON Jean-Marc, PITHOUD Christian, PERROTIN Joël, BERNARD Isabelle, CLEMENT Danielle, PION Laure, VARI Marie-Thérèse

Absents et excusés : Mme PANINI Béatrice

Secrétaire : Mme PION Laure

Le conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion de Conseil du 14/11/2014

DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

I ELECTION DU 1^{ER} ADJOINT

Le Conseil Municipal, après délibération

- **décide** de ne pas supprimer le poste d'adjoint devenu vacant par démission
- **d'élire** un nouvel adjoint en lieu et place du poste vacant

Il a donc été immédiatement procédé à ladite élection :

Est candidate la conseillère municipale suivante :

- Mme Laure PION

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	9
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	9
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	2
Nombre d'abstention :	0
Nombre de suffrages exprimés :	7
Majorité absolue :	4

Mme Laure PION est immédiatement installée.

II INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

A l'unanimité et à main levée le conseil vote pour la proposition du maire de reporter les mêmes indemnités à savoir :

- Maire 13% de l'indice brut 1015
- 1er et 2ème adjoints : 8.60% de l'indice brut 1015

III COMMISSIONS

SYNDICAT DE PAYS DE MAURIENNE

T : COHENDET R
S : PION L

MICROCENTRALE DU BUGEON

T : COHENDET R
T : CLEMENT D
T : PERROTIN J
S : VARI M-T

T : PION L
T : PIGNON J-M
T : HERICHER M

COMMUNAUTE DE COMMUNE

T : COHENDET R
S : PION L

SIEPAB

T : COHENDET R
T : PIGNON J-M
S : PEROTTIN J

SIVOM LAUZIERE

T : HERICHER M
T : BERNARD I

S : PANINI B
S : PION L

COMMISSION DES TRAVAUX

COHENDET R
PION L
PERROTIN I
BERNARD I

HERICHER M
CLEMENT D
PIGNON J-M

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

T : COHENDET R
T : PION L
T : HERICHER M

S : PERROTIN J
S : CLEMENT D
S : PIGNON J-M

COMMISSION URBANISME

COHENDET R
VARI M-T

PION L
BERNARD I

COMMISSION DES FINANCES

COHENDET R
PION L

PIGNON J-M
CLEMENT D

COMMISSION COMMUNICATION ANIMATION

COHENDET R
PIGNON J-M
PERROTIN J
VARI M-T

HERICHER M
BERNARD I
PITHOUD C
PION L

IV MODIFICATION STATUTS ART 1 2 5 DU SIVOM DE LA LAUZIÈRE

Mr le Maire donne lecture au Conseil de la modification des statuts du SIVOM de La Lauzière qui concerne :

- l'article 1, avec l'intégration de la commune de Bonneval-tarentaise à la Communauté de communes des vallées d'Aigueblanche ;
- l'article 2 régissant les compétences en matière d'entretiens de sentiers
- l'article 5 sur la composition du comité Syndical.

Le Conseil Municipal, après délibération

- **approuve** à l'unanimité la modification des statuts

V MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE EN CAS DE MALADIE

Le Conseil Municipal, après délibération

- **approuve** à l'unanimité le maintien du régime indemnitaire en cas d'arrêt maladie des agents.

QUESTIONS DIVERSES

- TRAVAUX

Mr le Maire informe le Conseil :

Achats :

Miroir pour sécuriser l'impasse de Planchamp pour un coût de 1 197.68 €
Tables et chaises pour le local associatif pour un coût de 1 782.60 €

Eglise :

Une dizaine d'ardoises ont été remplacées sur le toit de l'Eglise pour parer à une infiltration importante. Le coût supporté par la mairie ne comprend que la main d'œuvre puisque la mairie possédait les ardoises.

D'après un professionnel, il y aurait sans doute encore une fuite à la jonction du clocher et du toit de l'Eglise, Mr le Maire propose d'effectuer un relevé d'humidité et des devis. Il s'agit d'un travail important chiffré dans un premier devis à 7 669 .94 € avec peut-être un désamiantage.

Mme Isabelle ROSAZ a inspecté l'Eglise pour le problème de salpêtre et recommande un décapage du crépi avec application de chaux. Le maire d'Épierre est confronté au même problème, Mr le Maire se rapprochera de lui pour étudier une solution efficace et la soumettre à la commission des travaux.

Chapelle de Cuchet :

Afin de protéger la toiture un devis a été demandé comprenant l'échafaudage, le démoussage, le grillage et liteaux pour un coût de 4 356 €.

La commission des travaux devra faire effectuer d'autres devis et décidera de la suite à donner.

Un devis a également été demandé pour le dégagement des peintures murales le coût de ces travaux s'élèverait à 24 870 €. Le Conseil décide de reporter ces travaux.

Mme VARI demande l'autorisation de disposer devant son portail des jardinières de manière à empêcher les voitures descendantes de frôler son portail. Sa demande sera étudiée par la commission des travaux.

Mme CLEMENT demande où en est le projet de « rabotage » des ralentisseurs. Mr le Maire répond que ces travaux seront sans doute pris en charge par les travaux de la microcentrale des demoiselles en compensation de la traversée de notre village par leurs engins de travaux.

- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Mme L PION remplace D DEVOS mais il reste un poste au secrétariat avec C LANGLOIS.

Mr le Maire propose une réunion publique pour informer et sensibiliser la population sur le PCS (risques technologiques et naturels)

- ARTS MARTIAUX

Le conseil approuve la mise à disposition gratuite de la salle le lundi de 18h30 à 21h à Mr PIERREL professeur de VIET VU DAO.

- REPAS DES ANCIENS

Il se déroulera dimanche 8 mars se proposent pour aider au service M-T VARI, J PERROTIN, I BERNARD et L PION.

- ECOLES

Mme VARI fait part au Conseil des remerciements de Mr BERARDIN pour la subvention versée par la commune.

Elle expose la nouvelle proposition de changement des rythmes scolaires pour l'école de la chambre avec le jeudi après-midi libéré.

- MICROCENTRALE DU BUGEON

Mme CLEMENT expose le surcoût contre lequel se battent les représentants de la microcentrale envers ERDF

- SIEPAB

Mr PIGNON annonce la réception de la STEP avec 318 réserves au 19/05/2014. A ce jour il reste 120 réserves.

Les travaux de réfection des tuyaux sur la commune de La chambre ont débuté ce qui va entraîner une déviation par la rizerie, avec une fin de travaux prévue au 15/05/2015.

- SIRTOMM

Mme PION donne lecture au Conseil du courrier du SIRTOM concernant l'accord du rajout d'un point supplémentaire de conteneurs semi-enterrés pour le haut du village.

- DIVERS

Mr le Maire fait un point sur l'éclairage public et informe que deux personnes lui ont fait part de leur insatisfaction concernant l'extinction de lampes. Une a déjà été remise pour la seconde la commission des travaux décidera.

Mr le Maire informe de la prise de décision rapide qu'il a été amené à prendre en ce qui concerne le déneigement avec fin du contrat de Mr CHAMORAND car travail trop tardif et peut « appliqué » et le contrat conclu avec l'entreprise JAMEN qui donne entière satisfaction.

Il relate toutefois l'altercation avec Mr SICAUD ainsi que la réunion en Mairie et la décision prise de ne rien changer pour cette fin d'hiver ; c'est-à-dire poursuivre avec l'entreprise JAMEN.

Pour l'hiver prochain nous demanderons à l'entreprise SICAUD un devis pour le déneigement de la commune et les moyens matériels dont il disposera alors pour déneiger.

Mr SICAUD a matérialisé à la bombe 34 impacts qu'il incombe à l'entreprise JAMEN sur les bordures de trottoirs. Mr le Maire donne lecture du courrier de Mr JAMEN qui ne valide pas ces impacts dont la plupart sont dus au gel, dégel, engins de déneigement au fil des années et non effectués récemment sauf deux impacts.

Vu par nous, Maire de la Commune de NOTRE DAME DU CRUET pour être affiché le 25 février 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884

A NOTRE DAME DU CRUET, le 25 février 2015

LE MAIRE.

